

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC227

présenté par

M. Reiss, M. Sturni, M. Straumann, M. Salen, Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Solère, M. Cinieri,
Mme Grosskost, M. Gérard, M. Lurton, Mme Genevard, Mme Dion, M. de Mazières,
Mme Nachury et M. Foulon

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

À l'**alinéa 19**, remplacer le mot : «réduire » par le mot : « diviser »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel :diviser par deux est un objectif clair. Réduire par deux la proportion des élèves qui sortent du système sans qualification est ambigu.